

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE 3 AVRIL 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 3 avril 2018, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Antoine Couture
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2018-04-91

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Vérification municipale ;
 - 3.1. Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 ;
 - 3.2. Mandat d'optimisation fiscale en taxes de vente ;
4. Adoption du procès-verbal ;
 - 4.1. Séance ordinaire du 5 mars 2018 ;
5. Période de questions ;
6. Correspondance ;
7. Comptes à payer ;
8. État des revenus et charges au 31 mars 2018 ;
9. Adoption de règlement ;
 - 9.1. Règlement no 307-2018 interdisant l'utilisation de lanternes célestes sur le territoire de la municipalité et modifiant le règlement sur la qualité de vie no 289-2016 (293-2016 et 295-2017) ;
10. Dépôts de soumissions ;
 - 10.1. Balayage des chaussées ;
 - 10.2. Fauchage des abords de route ;
 - 10.3. Rapiéçage manuel ;
 - 10.4. Grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire ;
11. Demande de soumissions ;
 - 11.1. Entretien et déneigement des chemins d'hiver ;
12. Inspection municipale ;
 - 12.1. Travaux à autoriser ;
13. Inspection en bâtiments ;
 - 13.1. Émission des permis ;
 - 13.2. Dossiers des nuisances et autres ;

14. Sécurité incendie ;
 - 14.1. Demandes du directeur ;
 - 14.2. Association des chefs en sécurité incendie du Québec ;
 - 14.2.1. Congrès 2018 ;
 - 14.3. Autres travaux ;
15. Développement résidentiel / phase 3 ;
 - 15.1. Dépôt de soumissions ;
 - 15.1.1. Aménagement d'arbres ;
 - 15.2. Autres travaux ;
16. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
 - 16.1. Réclamation - réparation de drain ;
 - 16.2. Acquisition de terrains ;
 - 16.2.1. Modification de la résolution 2016-04-131 ;
 - 16.3. Autres travaux ;
17. Motions de félicitations ;
 - 17.1. Tournoi provincial N.A.P. de Saint-Isidore ;
18. Spectacle aérien ;
 - 18.1. Planification budgétaire ;
19. Divers ;
20. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. VÉRIFICATION MUNICIPALE

2018-04-92

3.1. Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
 APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore prenne acte de l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, incluant la reddition de compte du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports préparé et présenté par monsieur Philippe Rouleau de la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l.

QUE le conseil atteste auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière remercie toute son équipe pour l'excellent travail.

2018-04-93

Mandat d'optimisation fiscale en taxes de vente

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire procéder à une vérification de la conformité à l'égard de la TPS/TVH et de la TVQ dans divers projets ;

ATTENDU QUE Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. a fait parvenir une offre de services professionnels à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. à réaliser une vérification de la conformité à l'égard de la TPS/TVH et de la TVQ dans divers projets, conformément à l'offre de services du 12 mars 2018, au montant forfaitaire de onze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante cents (11 497,50 \$), incluant les taxes.

QUE pour tous autres travaux jugés nécessaires en cours de mandat, ceux-ci seront effectués au taux horaire de cent soixante-douze dollars et quarante-six cents (172,46 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Adoptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2018-04-94

4.1. Séance ordinaire du 5 mars 2018

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un journaliste de Beauce-Média questionne relativement à la desserte cellulaire sur le territoire de la municipalité. Monsieur le maire mentionne qu'une partie de la population est mal desservie au niveau d'internet haute vitesse et spécifie que des pressions sont faites auprès des instances concernées afin de faire évoluer le dossier, mais qu'à date la municipalité a reçu seulement un accusé réception de Telus.

6. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2018-04-95

Ville amie des monarques - adhésion

ATTENDU QUE le papillon monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord ;

ATTENDU QUE sa migration exceptionnelle et son cycle de vie fascinant ont frappé l'imaginaire de millions de citoyens ;

ATTENDU QUE, depuis vingt (20) ans, sa population a diminué de quatre-vingt-dix pour cent (90%) en Amérique du Nord ;

ATTENDU QUE les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction ;

ATTENDU QUE les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore devienne «Ville amie des monarques» et s'engage à contribuer à la restauration des habitats du monarque en

implantant trois (3) mesures de protection de l'espèce.

QUE le conseil désigne madame Guylaine Gravel responsable afin de soutenir la municipalité dans la mise en œuvre des mesures de protection.

QUE le conseil autorise le maire à signer «l'Engagement des maires pour la sauvegarde des monarques – Ville amie des monarques».

Adoptée

2018-04-96

Association d'Entraide Communautaire La Fontaine

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un montant de cent dollars (100,00 \$) pour une demi-page dans le livret de publicité remis lors de la 15^e édition du souper bénéfique de l'Association d'Entraide Communautaire La Fontaine qui se tiendra le 5 mai 2018 à Sainte-Marie.

Adoptée

2018-04-97

MRC de La Nouvelle-Beauce - programme de supplément au loyer - ajout

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil fasse part à la MRC de La Nouvelle-Beauce de l'intérêt de la municipalité de Saint-Isidore pour l'ajout de quatre (4) loyers dans le programme de supplément au loyer (PSL) régulier et/ou santé mentale.

QUE le conseil consente à assumer dix pour cent (10%) de la différence entre le loyer payé en fonction des revenus du locataire et le coût du loyer réellement payé, considérant le montant plafond autorisé par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Adoptée

2018-04-98

MRC de La Nouvelle-Beauce - piste cyclable entre Vallée-Jonction et Notre-Dame-des-Pins

ATTENDU QU'en 2006, les travaux d'asphaltage de la Véloroute ont été en partie financés par une campagne de financement ;

ATTENDU QUE suite à la réalisation des travaux, le projet a généré un surplus des revenus sur les dépenses ;

ATTENDU QUE ledit surplus a été réparti entre les municipalités riveraines, à condition que ces dernières s'engagent à rembourser le montant à la MRC pour un futur projet de construction de piste cyclable ;

ATTENDU QUE la MRC désire prolonger la piste cyclable entre Vallée-Jonction et Notre-Dame-des-Pins en 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte de rembourser à la MRC de La Nouvelle-Beauce le montant de douze mille neuf cent six dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (12 906,99 \$) afin de procéder au prolongement de la piste cyclable entre Vallée-Jonction et Notre-Dame-des-Pins.

QUE la présente dépense soit payée à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée

2018-04-99 **Corporation de développement économique communautaire de Québec - formation**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un représentant à participer à la formation sur les rôles et responsabilités des administrateurs organisée par la Corporation de développement économique communautaire de Québec, qui se tiendra le 18 avril 2018 à Québec, au coût de quatre-vingt-six dollars et vingt-neuf cents (86,29 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2018-04-100 **Développement économique Nouvelle-Beauce - souper des jeunes gens d'affaires**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire à assister au Souper des jeunes gens d'affaires organisé par Développement économique Nouvelle-Beauce, qui se tiendra le 2 mai 2018 à Scott, au coût de soixante-quatorze dollars et soixante-treize cents (74,73 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2018-04-101 **Comité de la Politique familiale et des aînés - don à la société Alzheimer**

ATTENDU QUE la Société Alzheimer a présenté gratuitement le 24 mars 2018 une pièce de théâtre «Mémoire en vacances - anges au travail» ;

ATTENDU QUE la Société Alzheimer a confirmé la présentation de la deuxième partie de la pièce de théâtre le 16 mars 2019 ;

ATTENDU QUE le Comité de la Politique familiale et des aînés demande à la municipalité de verser un don à la Société Alzheimer en guise de remerciements ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à verser un montant de cent dollars (100,00 \$) à la Société Alzheimer, en guise de remerciements pour la présentation des pièces de théâtre «Mémoire en vacances - anges au travail».

Adoptée

Le conseil convient de :

- étudier la demande concernant certains types de bâtiment secondaire dans le parc industriel lors de la révision des règlements d'urbanisme ;
- analyser les coûts afin de réduire la butte du rang de la Rivière de façon à assurer l'entrée/sortie sécuritaire aux nouveaux terrains résidentiels dézonés en 2016 ;
- prendre note de la remise d'un certificat hommage par le maire soulignant le 100^e anniversaire de madame Gabrielle Nadeau Chabot ;
- vérifier auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec la possibilité d'inclure Entraide-Secours à titre d'assuré additionnel ;
- noter l'intérêt du maire à participer à la fête du 30^e anniversaire de la bibliothèque municipale le 20 mai 2018 et au Rendez-vous du président de la FQM lundi le 16 avril 2018 à Saint-Éphrem ;
- examiner la demande d'acquisition du lot 3 173 623 aux fins d'agrandissement du stationnement d'Ébénisterie de la Chaudière inc. ;
- prendre note de l'intérêt du directeur des travaux publics ainsi que du journalier en voirie à assister à la journée d'information gratuite organisée par le Service d'achat municipal SAM le 5 avril 2018 à Lévis ;
- laisser toute latitude de participer à titre personnel à l'événement «Beauce en Blanc» organisé par Gestion sans limites et au Grand rendez-vous des arts organisé par le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches le 3 mai 2018 à Sainte-Marie au coût de 57,49 \$.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce le 28 juin 2018 à Scott ;
- campagne de promotion de la santé mentale 2018 ;
- sommet de la famille organisé par Carrefour action municipale et famille les 14 et 15 mai 2018 à Saint-Hyacinthe ;
- banquet «La Tablée Richelieu» organisé par le Club Richelieu St-Joseph-de-Beauce le 5 mai 2018 à Saint-Joseph ;
- adoption d'une clause stipulant la participation des camionneurs et des petites entreprises de camionnage en vrac de la municipalité à l'intérieur des contrats municipaux ;
- commandite à la Fondation du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches ;
- suggestion de noms d'entreprises qui seraient en mesure de postuler pour le prix Créateurs d'emplois du Québec à Ville de Sainte-Catherine ;
- activité de formation de l'Association québécoise d'urbanisme les 1^{er} et 2 juin 2018 à Lévis.

2018-04-102

7. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2602 à 2622 inclusivement (le prélèvement no 2618 étant annulé), les chèques nos 13176 à 13197 inclusivement (le chèque no 13184 étant annulé), les dépôts directs nos 500578 à 500613 inclusivement, et les salaires, totalisant trois cent seize mille trois cent huit dollars et quarante-quatre cents (316 308,44 \$).

Adoptée

8. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 MARS 2018

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 mars 2018.

Adoptée

9. ADOPTION DE RÈGLEMENT

2018-04-103

9.1. Règlement no 307-2018 interdisant l'utilisation de lanternes célestes sur le territoire de la municipalité et modifiant le règlement sur la qualité de vie no 289-2016 (293-2016 et 295-2017)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a adopté le «Règlement no 289-2016 sur la qualité de vie ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'ajouter une disposition au règlement, et ce, dans le chapitre entourant les nuisances ;

ATTENDU QUE l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements relatifs aux nuisances ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement avec dispense de lecture a été donné par Diane Rhéaume, conseillère, lors d'une séance du conseil tenue le 5 mars 2018 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 307-2018 interdisant l'utilisation de lanternes célestes sur le territoire de la municipalité et modifiant le règlement sur la qualité de vie no 289-2016 (293-2016 et 295-2017)».

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3 : AJOUT D'UNE DÉFINITION

Que la définition suivante soit ajoutée à l'article 1.3 au Règlement sur la qualité de vie no 289-2016 et libellé comme suit :

«Lanternes célestes»

Les lanternes célestes (également appelées lanternes volantes, chinoises ou thaïlandaises) sont des ballons à air chaud conçues de façon à ce qu'une fois allumée, la flamme chauffe l'air contenu dans la lanterne abaissant ainsi sa densité, ce qui a pour effet de faire s'élever la lanterne dans les airs.

ARTICLE 4 : AJOUT DE L'ARTICLE 5.23.1

Que l'article 5.23.1 intitulé «Lanternes célestes» soit ajouté au Règlement sur la qualité de vie no 289-2016 et libellé comme suit : *Constitue une nuisance et est interdite l'utilisation de lanternes célestes sur le territoire de la municipalité.*

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 3 avril 2018.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

10. DÉPÔTS DE SOUMISSIONS

2018-04-104

10.1. Balayage des chaussées

ATTENDU QUE par la résolution 2018-03-72, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour les travaux de balayage de chaussées auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

COÛTS
(excluant les taxes)

Charles Trudel inc.	7 300,00 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	4 040,00 \$
Marquage Lignpro inc.	4 200,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de balayage de chaussées à Les Entreprises Lévisiennes inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de quatre mille six cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (4 644,99 \$), incluant les taxes, pour la saison 2018.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2018-04-105

10.2. Fauchage des abords de route

ATTENDU QUE par la résolution 2017-03-73, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour le fauchage des abords de route pour les saisons 2018 et 2019 auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	COÛT (excluant les taxes)			
	Fauchage complet Saison 2018		Fauchage régulier Saison 2019	
		Routes Kennedy et Vieux- Moulin		Routes Kennedy et Vieux- Moulin
Débroussaillage Adam Vachon	10 975,00 \$	3 675,00 \$	9 250,00 \$	3 750,00 \$

Débroussaillage Lamontagne	13 000,00 \$	4 000,00 \$	8 750,00 \$	4 000,00 \$
----------------------------	--------------	-------------	-------------	-------------

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ANTOINE COTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour le fauchage des abords de routes comme suit :

Soumissionnaires	Fauchage complet Saison 2018 Prix (taxes incluses)		Fauchage régulier Saison 2019 Prix (taxes incluses)	
		Rtes Kennedy et Vieux-Moulin		Rtes Kennedy et Vieux-Moulin
Débroussaillage Adam Vachon	12 618,51 \$	4 225,33 \$		
Débroussaillage Lamontagne			10 060,31 \$	4 599,00 \$

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2018-04-106

10.3. Rapiécage manuel

ATTENDU QUE par la résolution 2018-03-74, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour des travaux de rapiécage manuel à l'enrobé bitumineux auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<u>COÛT/T.M.</u>	<u>NB/T.M.</u>
	(excluant les taxes)	
BML Construction inc.	247,08 \$	88,00
Gilles Audet Excavation inc.	113,25 \$	192,00
Les Entreprises Lévisiennes inc.	104,95 \$	207,18
Pavage Gilles Audet inc.	115,00 \$	189,07
Pavage L.G.F. inc.	135,90 \$	159,99
Pavco inc.	137,61 \$	158,00
P.E. Pageau inc.	128,50 \$	169,21

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de rapiécage manuel à l'enrobé bitumineux à Les Entreprises Lévisiennes inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$), incluant les taxes, pour la saison 2018.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2018-04-107

10.4. Grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire

ATTENDU QUE par la résolution 2018-03-75, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour les travaux de grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

COÛT HORAIRE
(excluant les taxes)

Gilles Audet Excavation inc.	144,00 \$
Nivelage Michel Hallé inc.	138,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire à Nivelage Michel Hallé inc., plus bas soumissionnaire conforme, au taux horaire de cent cinquante-huit dollars et soixante-sept cents (158,67 \$), incluant les taxes, pour l'année 2018.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

11. DEMANDE DE SOUMISSIONS

2018-04-108

11.1. Entretien et déneigement des chemins d'hiver

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil demande des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver sur l'ensemble du territoire de Saint-Isidore et par secteurs, pour les saisons 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et pour les saisons 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, incluant notamment la fourniture, le transport et l'épandage de fondants et d'abrasifs.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal dans les délais appropriés.

Adoptée

12. INSPECTION MUNICIPALE

2018-04-109

12.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS

(incluant les taxes)

Camions Mazda et Ford 550

Achat de 9 pneus, 5 roues, incluant valves, 3 363,02 \$
installation, balancement et rabais postal de 70,00 \$

Achat de 4 supports de casques 133,55 \$

*Fournisseurs : Nadeau et Associés Pneus et mécanique
Tenaquip*

Nettoyage de fossé

Rang de la Grande-Ligne (hauteur du 184 et 186) 1 897,09 \$

Fournisseurs : Entrepreneurs locaux

Adoptée

13. INSPECTION EN BÂTIMENTS

13.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mars 2018.

13.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de mars 2018.

2018-04-110 CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore réglemente les nuisances par le règlement no 10-94 et ses amendements en plus des règlements d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'inspecteur en bâtiment confirme que le propriétaire de l'immeuble suivant ne s'est pas conformé aux exigences de la municipalité :

Date du rapport

- Les Cèdres de Beauce inc. 29 mars 2018
2013, route Kennedy
(*Matricule 5956 48 0528*)

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate le cabinet d'avocats Beauvais, Truchon, s.e.n.c.r.l., à tenter des poursuites pénales contre Les Cèdres de Beauce inc. devant la Cour municipale de la Ville de Sainte-Marie afin de faire sanctionner les infractions au règlement sur les nuisances et aux règlements d'urbanisme en vigueur, et obtenir, le cas échéant, une ordonnance à cet effet :

- Lot 3 028 028, route Kennedy (matricule 5956 48 0528).

Adoptée

14. SÉCURITÉ INCENDIE

2018-04-111 **14.1. Demandes du directeur**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Vêtements

Chemises, pantalons, ceintures, 1 608,61 \$
Cravates, manteaux pour 3 pompiers
Fournisseur : Martin & Lévesque inc.

Matériel

3 batteries pour véhicule 818,62 \$
1 dévidoir de boyau à jardin 149,46 \$
1 miroir 28,72 \$

*Fournisseurs : GRD Mécanique inc.
Canadian Tire
Home Dépôt*

Adoptée

14.2. Association des chefs en sécurité incendie du Québec

2018-04-112

14.2.1. Congrès 2018

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'inscription de monsieur Michel Gagné, directeur adjoint du service en sécurité incendie, au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, qui se tiendra du 2 au 5 juin 2018 à Rimouski, au coût de six cent soixante-et-un dollars et onze cents (661,11 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2018-04-113

14.3. Autres travaux

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Point d'eau Parent

Enlèvement de la borne fontaine sèche 200,00 \$
Fournisseur : Entrepreneur local

Adoptée

15. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL / PHASE 3

15.1. Dépôt de soumissions

15.1.1. Aménagement d'arbres

Sujet reporté.

15.2. Autres travaux

Le conseil convient de reporter leur décision quant au déplacement d'un hauban sur le lot 5 556 017 situé dans la rue des Mésanges lorsque tous les terrains seront vendus.

16. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

16.1. Réclamation - réparation de drain

Le conseil convient de refacturer à Excavation M. Toulouse inc. les coûts reliés aux réparations afin de remettre en état le terrain situé au 125, route Coulombe, et ce, suite à la mise en place du système d'aqueduc et d'égouts.

16.2. Acquisition de terrains

2018-04-114

16.2.1. Modification de la résolution 2016-04-131

ATTENDU QUE par la résolution 2016-04-131, la municipalité de Saint-Isidore procédait à l'acquisition du lot 4 065 793 au cadastre du Québec, situé sur la route Coulombe, propriété de Steegrain inc., et ce, afin de mener à terme le projet d'eau potable et d'eaux usées ainsi que de permettre, entre autres, un futur développement résidentiel en périmètre urbain ;

ATTENDU QUE la résolution prévoyait que la dépense soit payée à même le surplus accumulé non affecté ;

ATTENDU QUE la municipalité désire que la dépense soit payée à même les surplus provenant de la vente de terrains du développement résidentiel / phase 3 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser le montant de quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars (490 000,00\$), plus les taxes applicables, représentant le solde à payer pour l'acquisition du lot 4 065 793, propriété de Steegrain inc.

QUE le conseil mandate Me Roger Plante, notaire, pour la préparation d'un bail de location avec Steegrain inc., pour une durée de quinze (15) ans, et ce, tel que spécifié dans la promesse d'achat et de vente signée le 11 avril 2016.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, ledit bail de location.

QUE les dépenses précitées soient payées à même le surplus accumulé affecté.

QUE la présente résolution modifie la résolution no 2016-04-131.

Adoptée

2018-04-115

16.3. Autres travaux

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,

APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au projet d'eau potable et d'eaux usées :

COÛTS ESTIMÉS

(incluant les taxes)

Puits

Analyse de l'alcalinité de l'eau

179,36 \$

Fournisseur : Groupe Environnex

Adoptée

17. MOTION DE FÉLICITATIONS

2018-04-116

17.1. Tournoi provincial N.A.P. de Saint-Isidore

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite le comité, les bénévoles ainsi que le personnel du Centre municipal qui ont collaboré au succès de la 33^e édition du tournoi provincial N.A.P. de Saint-Isidore qui s'est tenu du 27 février au 11 mars 2018, et ce, tant par l'accueil que la mise en place des équipements pour assurer la réussite de cette activité.

Adoptée

18. SPECTACLE AÉRIEN

2018-04-117

18.1. Planification budgétaire

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un budget estimé à quatorze mille dollars (14 000,00 \$), incluant les taxes, pour l'activité «spectacle aérien» qui se tiendra le 19 juin 2018.

QUE la présente dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Adoptée

Le maire procède à un rappel concernant la tenue de la séance d'information et de consultation publique qui se tiendra le 15 avril 2018 au Centre multifonctionnel.

19. DIVERS

Aucun sujet.

2018-04-118

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 55.

Adopté ce 7 mai 2018.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
